



Fédération Française
du Sport Adapté

CLASSIFICATIONS

MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

VALABLE A PARTIR DE LA SAISON 2025-2026

AVANT- PROPOS

La **classification de la FFSA** est le **socle de l'élaboration des règlements sportifs** dans chaque para-discipline adaptée dont la FFSA a la délégation du Ministère chargé des Sports.

Elle vise à **permettre aux sportifs** une pratique compétitive la plus **sécuritaire** possible, particulièrement au plan psychique. Le système de classe permet des **adaptations réglementaires** proposées **en fonction des capacités intrinsèques des sportifs**. Cela permet de protéger particulièrement l'accessibilité des pratiquants les plus déficitaires aux compétitions et de **tenir compte des besoins de tous les pratiquants**.

La classification a également pour but **d'assurer une pratique sportive dans la meilleure équité possible**. Elle permet la **confrontation de sportifs aux capacités intrinsèques et niveaux de handicaps cohérents**. C'est donc une classification qui est **indépendante du niveau de performance sportive**. Ce sont les règlements sportifs qui en tiennent compte pour permettre une compétition sécuritaire la plus sécuritaire possible. C'est ainsi que la FFSA tient compte des spécificités du public qu'elle fédère

MODALITÉS

Chaque club nomme un **classificateur** qui doit suivre un **module d'information**. Il est le garant du respect du dispositif pour la classification des sportifs et l'interlocuteur des évaluateurs.

Aucune classification ne peut être validée si le club n'a pas de classificateur référencé.



Pour suivre le module d'information, le club se rapproche du **Comité départemental du Sport Adapté** ou de la **Ligue Sport Adapté** pour **s'inscrire** au module d'information.

CARACTÉRISTIQUES DES SPORTIFS AU SEIN DES CLASSES

AB – BC – CD - DE

AB

Le sportif de la classe AB a 3 à 4 domaines de compétences largement déficitaires. Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif, ancré dans le concret et le visible, est a minima capable de faire des choix simples, se situer dans un espace connu, d'être dans un groupe sans forcément y interagir, d'utiliser des outils simples.

Si non, alors la question de l'intérêt de la compétition pour ces sportifs se pose : pratique de loisir, activités motrices... ?

BC

Le sportif de la classe a 2 à 3 domaines de compétence impactés. Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif, sait situer son corps dans un espace connu, ancré dans le réel, est capable a minima de s'orienter, d'interagir dans des relations privilégiées, d'élaborer des stratégies simples d'action

CD

Le sportif de la classe CD a au moins 2 domaines de compétence faiblement impactés. Au regard des items des différents domaines, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif est capable a minima de comprendre, de sélectionner et d'utiliser des informations pertinentes, de tenir un rôle dans un groupe. Il peut également d'élaborer des stratégies d'action de complexité moyenne.

DE

Le sportif de la classe DE a au moins 2 domaines de compétences faiblement impactés. Au regard des items des différents domaines et du questionnaire complémentaire, nous pouvons donc faire l'hypothèse que ce sportif est capable de répondre aux attendus de la classe CD. Il peut, en plus, élaborer des stratégies complexes et faire preuve d'abstraction, de capacité de résolution de problème. Il est en capacité de création et d'innovation.

